

## **Accueils municipaux été 2021**

*Ces dispositions sont appliquées jusqu'à nouvel ordre.*

Ce document synthétise l'ensemble des dispositions prises dans les accueils municipaux, afin de vous informer des points clefs de cette organisation. Il se réfère aux protocoles en vigueur établis par le ministère de la jeunesse & des sports.

Les points suivants sont présentés :

- Points communs à l'ensemble des sites sont présentés ici : ALSH Jean-René Teillant, EJT & AJT.

### **PREALABLE :**

La prise de température est nécessaire le matin, et donc avant d'aller à l'Accueil, le cas échéant. Si elle dépasse 38, vous devez garder votre enfant chez vous.

En cours de journée, tout enfant présentant des symptômes sera isolé avec un adulte, et la famille immédiatement contactée. Un masque lui sera fourni le temps de sa prise en charge par son tuteur légal. Les enfants ayant été testés positivement à la Covid 19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas être amenés aux accueils, qui doivent en être informés.

Les informations nécessaires au suivi de la situation sont communiquées à la ville (accueil). Si l'enfant n'est plus malade il peut réintégrer l'accueil au bout de 7 jours.

### **POINTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SITES**

- La Ville a défini les modalités d'arrivée et d'attente devant chaque bâtiment.
- Signalétique pour un sens unique de circulation
- Matérialisation des zones d'attente par du marquage au sol.
- Les salles sont aérées régulièrement.
- Le brassage des groupes, déterminés par tranches d'âge, est limité, tant que possible (ex. : salle dédiée aux 3/5 ans, distincte de celle des 5/6 ans et des 7/9 ans, distanciation entre les groupes renforcée lors du déjeuner).

### **Entretien / hygiène**

- Le port du masque est obligatoire pour les agents de la Ville dans les espaces clos ;
- Les agents de la Ville sont équipés pour désinfecter tous les points de contact régulier (poignées de portes, chaises, sanitaires...).
- L'entretien approfondi des bâtiments est assuré une fois par jour ;
- Aération régulière des salles d'accueils ;
- Le lavage des mains est effectué à l'arrivée dans les accueils, avant et après la restauration scolaire.

### **Pour les enfants :**

- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos pour les enfants de plus de 6 ans. Son retrait est autorisé en extérieur.
- Les enfants sont sensibilisés par les encadrants, au changement de masque en cours de journée, de préférence après le repas.

## **LA PAUSE MERIDIENNE**

- Les enfants qui déjeunent au restaurant sont envoyés par groupes et rentrent de manière échelonnée sous la surveillance d'un agent qui veille au lavage de mains et pointage ;
- L'agencement du mobilier garantit la distance physique entre les groupes, installés tous les jours aux mêmes tables ;
- Dans la salle de self, serviette et couverts sont déjà positionnés sur les tables ;
- Les autres enfants sont pris en charge par un animateur dans des salles dédiées ou en extérieur dans le respect des gestes barrières.

## **LES SORTIES**

- Les règles en vigueur sur le site d'accueil (parc d'animation en particulier) sont à appliquer.
- Lors du transport, les enfants de plus de 6 ans & les accompagnateurs portent le masque.